

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La Compagnie d'Assurance-Vie AIG du Canada (autre nom utilisé par AIG Life Insurance Company of Canada)

Avis d'émission de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, à la suite de la fusion de La Compagnie d'Assurance-Vie AIG du Canada et d'Assurance AIG du Canada, un permis d'assureur à la compagnie résultante, qui portera le nom de La Compagnie d'Assurance-Vie AIG du Canada, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurances suivantes :

- Contre la maladie ou les accidents
- Sur la vie

Le siège de l'assureur est situé au 60 Yonge Street, Toronto (Ontario) M5E 1H5.

Fait le 5 mars 2009

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.